

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 03/02/2011**

L'an deux mille onze,
Le trois février deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt quatre janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge,
Mme AUBRY Christine, M.GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M.
JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme
WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna

Absents Mme BLOT Laura.

Absents excusés :

Pouvoirs : M. PIERRARD Didier à M. LALLOUETTE Joël ; M.GOMES DA SILVA José à
Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER
Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 24 janvier 2011.

**OBJET : PROPRIETE COMMUNALE : vente d'une parcelle communale
N° 1101**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Le Maire souhaite vendre un bâtiment communal,

Considérant que ce bâtiment de 112m², situé sur la parcelle cadastrée AC368 d'une superficie
d'environ 340m², est occupé en partie par des locataires.

Considérant qu'il est nécessaire de :

1. Requérir l'avis du Service des Domaines afin de déterminer sa valeur, et de
2. Donner mandat à Maître Denis RENOUD, Notaire à Sermaize-les-Bains, de rechercher un acquéreur et de recevoir l'acte de vente.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE de vendre le bâtiment sis 22 et 24 rue Hannequin à PARGNY SUR SAULX dont la parcelle cadastrée est AC368 et pour ce faire, de requérir l'avis du Service des Domaines afin de déterminer sa valeur, et de donner mandat à Maître Denis RENOUD, Notaire à Sermaize-les-Bains de rechercher un acquéreur et de recevoir l'acte de vente.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.